



Mauvais payeur, mauvais locataire

Par **vahie_old**, le **04/12/2007** à **18:53**

j'ai eu la gentillesse de louer ma maison a des jeunes etudiants qui n'aurait jamais pu beneficier d'un loyer aussi bas et un tel logement vu leur situation. par sympathie au bout d'un an je n'ai effectué aucune revision du loyer. et a ce jour, ce jeune couple me paye toujours en retard, à la date qu'ils souhaitent et me menace meme que si je ne suis pas contente de locataires qui payent leur loyer dans le mois (le bail stipule le 1 de chaque mois) ils m'attaquerons devant tribunal. quel recours ai-je pour qu'ils repectent simplement le bail signé ?

Par **jeetendra**, le **04/12/2007** à **19:23**

bonsoir, ils ont signé un contrat de bail ils doivent le respecter, ce qui implique de payer le loyer comme il est stipulé dans le bail. rnrnQue tout retard de paiement et surtout repetitif entrainant par la même occasion un prejudice financier pour le proprietaire peut faire l'objet de penalites financieres voir être une cause de rupture legitime du bail à l'initiative du proprietaire, envoyez leur une lettre recommandée valant mise en demeure d'avoir à s'acquitter en temps et en heure du loyer, cordialement